

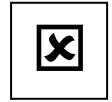


Coala Hainaut l'Arbre magique

Siège social
Rue du Rivage, 10 - 1300 Wavre
Téléphone : 010/22 44 49
Fax : 010/22 40 01

Rue Haute, 36
7604 Wasmes AB

Réservation



**A renvoyer signé sur chaque page par courrier ou par fax à Vincent
Vandeplas**

**Rue Del'Vaux 17, 5031 GRAND-LEEZ
Tél : 081/64 08 17 – GSM : 0472 / 64 33 13 – Fax : 010/22 40 01**

Je soussigné

.....
.....

(Nom, Prénom, Adresse, **Tél, et adresse mail**)

responsable du groupe N° téléphone.....
(Préciser le type de groupe : famille, patro, asbl, école, ...)

souhaite séjourner à l'Arbre magique de Wasmes-Audemetz-Briffueil.

le gîte de 58 places ainsi que la salle de théâtre (non-chauffée)

du àh au..... àheures
(date et heure d'arrivée du responsable) (date et heure de départ du responsable)

Le nombre approximatif de personnes participant au séjour est de ; le nombre de logeurs ne sera pas supérieur au nombre de lits mis à disposition.

- Le prix de la location est fixé à un forfait de 160 € par jour et 375 € pour un week-end.
- Les charges ne sont pas comprises :
- Suivant compteurs : l'unité à 0,4 € (électricité) –3 € (eau)- 0,7 € le litre de mazout (voir prix courant à cette période)
- Un acompte de **175 (WE), 300 € (+ de 3 jours)** € est à verser, comme confirmation de réservation, sur le compte 732-0112553-84 de l'asbl COALA avec la communication (dates de départ et d'arrivée)
La réservation ne sera effective qu'après réception de l'acompte, au plus tard 10 jours après la demande. Passé ce délai, votre demande n'est plus prioritaire.
- Le solde du séjour devra être versé au plus tard 10 jours avant l'arrivée du groupe, augmenté d'une caution de **400 €**, restituée après le séjour, déduite des charges et des dégâts éventuels constatés.
- En cas d'annulation dans les 2 mois qui précèdent cette réservation, je m'engage à payer un dédommagement équivalent à **50%** du montant du séjour prévu, et dans le mois qui précède cette réservation , **100 %** du montant du séjour prévu.

Signature :

MODALITES DE SEJOUR



1. En cas d'absence d'un responsable COALA sur place :

Les clés du bâtiment sont disponibles à votre meilleure convenance sur place.

Merci de les rendre chez la personne qui vous les a confiées.

2. Avant de quitter le bâtiment, pensez à fermer les portes à clé, éteindre les lampes et les appareils électriques branchés, fermez les vannes des radiateurs.

Lors du départ final, prévenez le responsable sur place afin de procéder à la vérification de sortie et au décompte des charges liées à votre séjour.

3. TOUT le possible est fait pour que le bâtiment et ses alentours soient propres et en ordre à votre arrivée. Merci de signaler à Vincent VANDEPLAS – 0472 / 64 33 13 si tel n'était pas le cas.

De même, veuillez avoir la gentillesse de vérifier, avant votre départ, que :

- la vaisselle est lavée et remise en place.
- la cuisinière (y compris le four), l'évier de cuisine et les tables sont nettoyés.
- les sols du rez et les sanitaires sont nettoyés à l'eau, 1^{er} et 2^{ième} étage aspirés complètement
- le frigo et le surgélateur sont nettoyés, débranchés et la porte entre-ouverte .
- les couettes sont repliées sur chaque lit, avec leur oreiller.
- les fenêtres et les portes sont fermées.
- les lumières sont éteintes et les appareils électriques (TV, ...) débranchés.
- les vannes thermostatiques des radiateurs sont restées ouvertes
- les abords des bâtiments sont propres.
- les déchets ont été évacués au parc à container, les sacs poubelles fermés déposés dans l'abri à côté de la grille.

4. **Par souci d'hygiène et afin d'éviter de salir les matelas, oreillers et couettes, nous vous demandons de placer draps de lit, taies et housses de couette avant de vous endormir...**

5. Les déchets sont triés. Des parcs à containers à Péruwelz et à Antoing sont à votre disposition. Les sacs poubelles sont payants... ce qui encourage au tri.
Les informations sur les parcs à container et horaire de ramassage des sacs poubelle se trouvent dans le bâtiment (cuisine).
Une bulle verre se trouve en face de l'église.

6. N'oubliez pas d'apporter des filtres à café, des essuie-vaisselle .

7. Il est strictement INTERDIT de fumer dans tout le bâtiment. Des cendriers sont prévus dans la cour à cet usage.

8. A l'arrivée dans le bâtiment un responsable « sécurité » sera informé du fonctionnement de la centrale de détection incendie par le propriétaire.
Il devra également être en possession du numéro de téléphone des secours (100 ou 112).
Il sera capable de s'exprimer en français pour lancer cet appel.
Il prendra connaissance du plan d'évacuation d'urgence affiché dans le bâtiment et en informé les membres de son groupe.

9. **Le responsable du groupe s'engage à éviter les nuisances de toutes sortes au voisinage et particulièrement les excès de bruit après 22 heures le soir. En cas de non-respect de ce point, le propriétaire se réserve le droit de faire évacuer les lieux après avertissement.**

Pour accord, Nom, date et signature